

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION POUR TRAVAUX

Remplacement d'un cadre de chambre de télécommunication 31 rue Jules Picard

TB/DST No LLE

Le Maire de Champagne-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 & suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'article L.411-1 du Code de la Route,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.417-10 et R.325-1,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU la demande de la BMK COMMUNICATIONS, 1 rue Le Nôtre 95190 GOUSSAINVILLE pour le compte de ORANGE CSPCF, 76721 ROUEN CEDEX, concernant le remplacement d'un cadre de chambre de télécommunication au 31 rue Jules Picard.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation à l'occasion de ces travaux,

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Entre le mercredi 29 octobre 2025 et le jeudi 13 novembre 2025, la société BMK COMMUNICATIONS, est autorisée à réaliser des travaux de remplacement d'un cadre de chambre de télécommunication au 31 rue Jules Picard.

Pendant la durée des travaux, les conditions de circulation et de stationnement seront modifiées et l'entreprise se conformera aux prescriptions suivantes :

- En raison de la desserte de la ligne de bus, les travaux devront être réalisés entre 10h00 et 15h30
- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- La circulation sera réglée par alternat manuel à l'aide de piquets K10
- Toutes les mesures seront mises en place pour assurer la sécurité des piétons et seront renvoyés au trottoir côté pair.

<u>Article 2</u>: La signalisation sera conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation. La fourniture et l'entretien des panneaux réglementaires seront à la charge de la société BMK COMMUNICATIONS sous le contrôle des Services Techniques et de la Police Municipale.

Article 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- La société BMK COMMUNICATIONS
- La société ORANGE
- Madame La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de PERSAN
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur Le Responsable de La Police Municipale
- SDIS de CHAMPAGNE-SUR-OISE

A Champagne-sur-Oise, le 10 octobre 2025

Le Maire,

de deux mois à compter de sa notification.

Stéphane CARTEADO